

TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou

UA 26-63

Procès-verbal de la **CINQUIÈME RENCONTRE**

Tenue le 7 décembre 2016, à la salle de conférence Opémiska lodge de l'édifice de la Nation Crie d'Oujé-Bougoumou



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

APPROUVÉ LE : 16 MARS 2017

TGIRT-EIBJ OUJÉ-BOUGOUMOU

CINQUIÈME RENCONTRE

DATE : Le 7 décembre 2016

HEURE : 12 h

LIEU : Salle de conférence Opémiska
Lodge de l'édifice de la Nation
Crie d'Oujé-Bougoumou

PRÉSENCES

RABBITSKIN, Tommy

GRAVEL, Paul

MACDONALD, Rodney

WAPACHEE, Norman

ORGANISMES

Groupe de travail conjoint

Syndicat des Métallos 8895

Oujé-Bougoumou Entreprise

Conseil Crie d'Oujé-Bougoumou

OBSERVATEURS

MORASSE, Johanne

BERGERON, Serge

OUELLET, Stéphane

LEMIEUX, Nicolas

FILION, Martin (Tél.)

HOGUE, Dany

GOMES, Alex

Gouvernement régional Eeyou-Istchee Baie-James

MFFP-Forêt

CNG

CNG

ARBJ

MFFP-Forêt

Gouvernement régional Eeyou-Istchee Baie-James

INVITÉ

COORDONNATEUR

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre	La rencontre débute le 7 décembre 2016 à 12 h 55	Sur proposition de M. Paul Gravel, dûment appuyé par M. Rodney MacDonald, il est unanimement convenu d'ouvrir la rencontre à 12 h 55 le 7 décembre 2016.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 7 décembre 2016	M. Gomes passe en revue les points à l'ordre du jour.	Sur proposition de M. Norman Wapachee, dûment appuyé par M. Paul Gravel, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 17 octobre 2016	M ^{me} Morasse passe en revue le procès-verbal.	Sur proposition de M. Paul Gravel, dûment appuyé par M. Norman Wapachee, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que lu et présenté avec les modifications apportées.
3. Suivi de la rencontre du 17 octobre 2016		
4. Correspondance		
6. MFFP — Présentation PAFIO 2017-2018	M. Dany Hogue présente les modifications au PAFIO 2017-2018. Question : quelle est la différence entre réfection et amélioration? Réponse : L'amélioration correspond à un changement de classe de chemin tandis que la réfection correspond à la réparation. M. Norman Wapachee souligne que la communauté d'Oujé-Bougoumou souhaite un élargissement du parc	Sur proposition de M. Rodney MacDonald, dûment appuyé par M. Norman Wapachee, il est unanimement convenu d'appuyer les modifications au PAFIO 2017-2018.

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>d'Assinica. M. Stephan Ouellet explique que pour l'instant les travaux de protection sont centrés sur l'aire de Broadback exclusivement, conformément à ce qui a été dit par Mme Veilleux-Nolin lors de la rencontre précédente de la TGIRT.</p> <p>M. Norman Wapachee signale que les travaux de scarification représentent un problème pour les trappeurs, à cause des sillons (dangereux pour les motoneiges). Une rencontre était prévue à l'automne avec les trappeurs pour traiter des alternatives dans les techniques de scarification, mais elle fut repoussée au printemps.</p>	
<p>7. MFFP — Présentation de la grille des écarts de l'UA 26-63</p>		<p>Sur proposition de M. Tomy Rabbitskin, dûment appuyé par M. Rodney MacDonald, il est unanimement convenu d'adopter la grille des écarts de l'UA 26-63 tel que présentée, avec information seulement lors de la présentation des modifications majeures.</p>
<p>8. Enjeux, préoccupations, VOIC locaux de la TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou</p>	<p>Valeur : Maintien des fonctions écosystémiques. Objectif : Assurer la pérennité des ressources.</p> <p>Valeur : Maintien de la qualité des cours d'eau. Objectif : Minimiser la sédimentation causée par les coupes forestières. Indicateur : Pourcentage de bande riveraine de 60 m pour les cours d'eau de plus de 5 m de largeur pour des sites spécifiques (déterminés par la TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou)</p> <p>Valeur : Gestion du réseau routier forestier (plan de gestion des chemins). Objectif : Limiter l'expansion du réseau routier. Indicateur : Pourcentage de la cartographie détaillée récente du réseau routier forestier de l'UA avec une base de données à jour. Objectif : Réduire la redondance du réseau routier (éviter</p>	<p>Sur proposition de M. Paul Gravel, dûment appuyé par M. Norman Wapachee, il est unanimement convenu de présenter les valeurs suivantes :</p> <p>Valeur : Maintien des fonctions écosystémiques. Objectif : Assurer la pérennité des ressources.</p> <p>Valeur : Maintien de la qualité des cours d'eau. Objectif : Minimiser la sédimentation causée par les coupes forestières. Indicateur : Pourcentage de bande riveraine de 60 m pour les cours d'eau de plus de 5 m de largeur pour des sites spécifiques (déterminés par la TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou)</p> <p>Valeur : Gestion du réseau routier forestier (plan de gestion des chemins). Objectif : Limiter l'expansion du réseau routier. Indicateur : Pourcentage de la cartographie détaillée récente du réseau routier forestier de l'UA avec une base de données à jour.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>de faire des chemins en parallèle).</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la cartographie détaillée récente de l'UA, identifiant les chemins forestiers non utilisés de manière active.</p> <p>Objectif : Maintien de la qualité des principaux accès (et remettre en production les chemins n'ayant plus aucune utilité).</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la cartographie des chemins multiressources à maintenir en bon état (déterminés par la TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou).</p> <p>Valeur : Conservation de l'habitat de l'original.</p> <p>Objectif : Conserver les peuplements feuillus et mixtes.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de blocs de forêts résiduels mixtes et feuillus tels que prévu à l'article 3.10.4.</p> <p>Objectif : Conserver la connectivité.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de corridors de déplacement des orignaux, de 60 m de largeur et plus, entre les peuplements mixtes et feuillus.</p> <p>Objectif : Conserver les bandes riveraines.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de bandes riveraines avec mesures de protection ciblées (ex. : bande 200 m).</p> <p>Valeur : Conservation de l'habitat du poisson.</p> <p>Objectif : Protection des frayères.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de frayères répertoriées protégées.</p> <p>Valeur : Aménagement forestier durable.</p> <p>Objectif : Maintien de la certification forestière.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de forêts certifiées comparativement à la période précédente.</p>	<p>Objectif : Réduire la redondance du réseau routier (éviter de faire des chemins en parallèle).</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la cartographie détaillée récente de l'UA, identifiant les chemins forestiers non utilisés de manière active.</p> <p>Objectif : Maintien de la qualité des principaux accès (et remettre en production les chemins n'ayant plus aucune utilité).</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la cartographie des chemins multiressources à maintenir en bon état (déterminés par la TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou).</p> <p>Valeur : Conservation de l'habitat de l'original.</p> <p>Objectif : Conserver les peuplements feuillus et mixtes.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de blocs de forêts résiduels mixtes et feuillus tels que prévu à l'article 3.10.4.</p> <p>Objectif : Conserver la connectivité.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de corridors de déplacement des orignaux, de 60 m de largeur et plus, entre les peuplements mixtes et feuillus.</p> <p>Objectif : Conserver les bandes riveraines.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de bandes riveraines avec mesures de protection ciblées (ex. : bande 200 m).</p> <p>Valeur : Conservation de l'habitat du poisson.</p> <p>Objectif : Protection des frayères.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de frayères répertoriées protégées.</p> <p>Valeur : Aménagement forestier durable.</p> <p>Objectif : Maintien de la certification forestière.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de forêts certifiées comparativement à la période précédente.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Valeur : Santé Objectif : Éviter la pollution Indicateur : Installation d'affiches.</p> <p>— Valeur : Gestion du réseau routier. Objectif : Développement du réseau routier. Indicateur : Information au-delà de 2 ans.</p> <p>Valeur : Qualité des travailleurs. Objectif : Minimiser le temps de travail en déplacement. Indicateur : Regroupement des chantiers.</p> <p>Valeur : Économique Objectif : Protection paysage : À proximité du site des chalets Waconichi, du camping de la baie Pénicouane, du camping du lac Albanel et du site de camping rustique de la rivière Chalifour. Autour des lacs stratégiques (fréquentation élevée de la clientèle), chemins importants (ex. : à proximité des sites d'hébergement) et à proximité des pourvoiries situées sur le territoire de nos réserves fauniques (Square Tail Lodge et Broadback)</p> <p>Valeur : Maintien de la qualité de l'habitat aquatique Objectif : Convenir de modalités pour les lacs possédant une qualité de pêche qui se démarque (protection cours d'eau, planification réseau routier)</p> <p>Valeur : Réseau routier Objectif : Identification d'un réseau stratégique (entretien, priorisation investissements, maintien de l'accès)</p> <p>— Valeur : Communication Objectif : Convenir avec les industriels forestiers, pour les travaux commerciaux, et le MFFP (ou Rexforêt), pour les non-commerciaux, d'une procédure de communication des interventions forestières (ex. : informer la réserve 15 jours avant le début des travaux, fournir mensuellement un tableau des chantiers en cours)</p>	<p>Valeur : Santé Objectif : Éviter la pollution Indicateur : Installation d'affiches.</p> <p>Valeur : Gestion du réseau routier. Objectif : Développement du réseau routier. Indicateur : Information au-delà de 2 ans.</p> <p>Valeur : Qualité des travailleurs. Objectif : Minimiser le temps de travail en déplacement. Indicateur : Regroupement des chantiers.</p> <p>Valeur : Économique Objectif : Protection paysage : À proximité du site des chalets Waconichi, du camping de la baie Pénicouane, du camping du lac Albanel et du site de camping rustique de la rivière Chalifour. Autour des lacs stratégiques (fréquentation élevée de la clientèle), chemins importants (ex. : à proximité des sites d'hébergement) et à proximité des pourvoiries situées sur le territoire de nos réserves fauniques (Square Tail Lodge et Broadback)</p> <p>Valeur : Maintien de la qualité de l'habitat aquatique Objectif : Convenir de modalités pour les lacs possédant une qualité de pêche qui se démarque (protection cours d'eau, planification réseau routier)</p> <p>Valeur : Réseau routier Objectif : Identification d'un réseau stratégique (entretien, priorisation investissements, maintien de l'accès)</p> <p>Valeur : Communication Objectif : Convenir avec les industriels forestiers, pour les travaux commerciaux, et le MFFP (ou Rexforêt), pour les non-commerciaux, d'une procédure de communication des interventions forestières (ex. : informer la réserve 15 jours avant le début des travaux, fournir mensuellement un tableau des chantiers)</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Valeur : Maintien de la qualité du réseau routier forestier. Objectif : Programme de contrôle de la population de castors.</p>	<p>en cours)</p> <p>Valeur : Maintien de la qualité du réseau routier forestier. Objectif : Programme de contrôle de la population de castors.</p> <p>Cette valeur est remise à la prochaine rencontre :</p> <p>Valeur : Maintien des approvisionnements ligneux (qualité, coût, quantité) Objectif : Assurer la rentabilité des usines de sciage.</p>
<p>9. Adoption du calendrier 2017 des rencontres de la TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou</p>		<p>Sur proposition de M. Norman Wapachee, dûment appuyé par M. Paul Gravel, il est unanimement convenu d'adopter le calendrier 2017 des rencontres de la TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou.</p>
<p>10. Divers</p>		
<p>11. Levée de la rencontre</p>		<p>Sur proposition de M. Paul Gravel, dûment appuyé par M. Rodney MacDonald, il est unanimement convenu de lever la rencontre à 17 h 7 le 7 décembre 2016.</p>